

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Digne-les-Bains
MALLEMOISSON - COMMUNE

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Henri COUVÉ.

Présents : Henri COUVÉ, Éric MOULET, Stéphanie SAMIN, Jean MORANA, Marion BYCZ, Laurent MAERO, Sylvie BAUDIN, Benoit RICAVY, Stéphanie MATHIEU, Lionel SENOUSI, Cécile FOULQUIER, Pauline VERNET, Sylan JAYET, Jean-Paul COMTE, Isabelle DELAMARE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Cécile FOULQUIER est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS-EXERCICE 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le budget primitif communal pour l'exercice 2026 ;
Vu les demandes de subventions présentées par les associations locales pour l'année 2026 ;

Considérant que les associations concernées concourent, par leurs activités, à l'animation de la vie locale, au développement du lien social, culturel, sportif et solidaire sur le territoire communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour

DECIDE :

Article 1 : Attribution des subventions

D'attribuer, au titre de l'année 2026, les subventions de fonctionnement suivantes :

Associations	Subvention accordée 2025	Subvention demandée 2026	Subvention accordée 2026
ADSB Duyes Bléone	500	600	500
OISDB	2200	2350	2200
Grillon Buissonnier	850	850	850
Comité des fêtes	1300	1500	1300
Joyeux Grillons	1050	1500	1050
Amicale de la médiathèque	400	300	300
De fils en aiguilles	0	200	200
La Boule Duyes Bléone	350	350	350
Trails les Cathelières	850	0	0
ADMR	250	600	250
GDA	50	50	50
Croix Rouge	0	1000	0
Resto du Cœur	0	500	0
Secours populaire	0	200	0
Sécurité routière	0	350	0

Le montant total des subventions attribuées pour l'exercice 2026 s'élève à **7 050 €**.

Article 2 : Modalités de versement

Les subventions seront versées en une seule fois à chaque association bénéficiaire, sur présentation des pièces administratives requises.

Article 3 : Imputation budgétaire

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2026, chapitre 65 – autres charges de gestion courante.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur Henri COUVÉ
Président de séance

